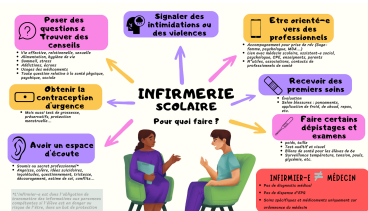


<https://malraux.lycee.ac-normandie.fr/spip.php?article163>

Missions de l'infirmière scolaire

- Infirmerie -



Date de mise en ligne : mardi 17 octobre 2023

Les missions de l'infirmière sont définies par le bulletin officiel du 12 novembre 2015.

Au regard de ces missions, l'infirmière scolaire est la conseillère santé (physique, psychologique ou relationnelle) de tout l'établissement.

Elle :

ACCUEILLE et **ÉCOUTE** les élèves ou les personnels pour tout motif que ce soit.

ÉVALUE les situations présentées

SOIGNE les maux bénins (le contenu de la pharmacie est définie par le bulletin officiel).

TRAITE LES URGENCES en faisant appel au SAMU si besoin et en donnant les premiers soins.

Elle établit un protocole d'urgence pour que toute la communauté éducative puisse se montrer réactive en cas de problème.

Elle délivre la contraception d'urgence.

ORIENTE chaque fois que nécessaire, vers le médecin traitant ou le spécialiste adapté.

Elle prend l'avis du médecin scolaire si besoin.

SUIT L'ETAT DE SANTE DES ELEVES à travers :

- des examens ou entretiens personnalisés (suivi des problèmes de santé ou autres, connus ou repérés et parfois intervention à la demande de l'équipe éducative).
- des dépistages infirmiers.